

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux



22^{ème} SESSION

Strasbourg, 20-22 mars 2012

Rendre les villes résilientes

Résolution 339 (2012)¹

1. Les zones urbaines et les villes sont confrontées à des menaces climatiques telles que la hausse de la température, l'élévation du niveau des mers, les fortes précipitations ou le déclin des précipitations, la sécheresse et les tempêtes, qui prennent parfois l'ampleur de catastrophes et dont la fréquence a augmenté au cours des dernières décennies.

2. La concentration de la population dans les villes et la complexité des systèmes qui interagissent et fournissent des biens et des services augmente encore davantage les dégâts potentiels pour les êtres humains et l'économie locale.

3. Les villes, qui sont donc particulièrement vulnérables à ces phénomènes, doivent relever le défi qui consiste à prévenir les risques et améliorer leur résilience face au changement climatique et aux catastrophes grâce à des mesures d'atténuation et d'adaptation.

4. Le Congrès se préoccupe de longue date du changement climatique et de ses effets sur les villes en ayant notamment proposé « 40 mesures pour lutter contre les risques naturels » (2005)², en ayant adopté la Résolution 248 (2008) sur le « Changement climatique : renforcer la capacité d'adaptation des pouvoirs locaux et régionaux », et plus récemment la Résolution 317 (2010) sur « Les villes côtières face aux menaces de la mer ».

5. Par « l'Appel de Slavutych », lancé en 2006³, vingt ans après l'accident de Tchernobyl, le Congrès a énoncé des principes pour guider les autorités publiques dans les domaines de la sûreté nucléaire (tels que l'implication des collectivités territoriales, la solidarité de voisinage, la transparence, ainsi que la consultation des populations).

6. Suite au séisme du Tohoku et le tsunami, qui a frappé le Japon le 11 mars 2011, le Congrès a consacré un débat avec le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC)⁴ lors de sa 20^e session, le 23 mars 2011, qui lui a lancé un appel à soutenir la campagne mondiale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes « Rendre les villes résilientes ». Cet appel fait suite à une collaboration de plus de dix ans avec le Conseil de l'Europe dans le cadre de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)^{5, 6}.

¹ Discussion et approbation par la Chambre des pouvoirs locaux le 21 mars 2012 et adoption par le Congrès le 22 mars 2012, 3^{ème} séance (voir document [CPL\(22\)2](#), exposé des motifs), Rapporteur: P.B. Andersen, Danemark (L, SOC).

² Les catastrophes naturelles et industrielles - les autorités locales face aux situations d'urgence : 40 mesures pour lutter contre les risques naturels (2005).

³ Recommandation 191 (2006) sur Tchernobyl, 20 ans après: les élus locaux et régionaux face aux catastrophes.

⁴ établie en 2000 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

⁵ Il s'agit d'une plate-forme de coopération dans le domaine des risques majeurs entre les pays d'Europe et du Sud de la Méditerranée. Créé en 1987, l'Accord EUR-OPA compte [26 Etats membres](#) et non membres (Algérie, Liban, Maroc) du Conseil de l'Europe : http://www.coe.int/t/dg4/majorhazards/presentation/presentation_fr.asp

⁶ Un memorandum de coopération entre le Conseil de l'Europe et le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ONU/SIPC) a été signé en avril 2008.



7. Les objectifs de la campagne sont les suivants:

- a. sensibiliser les citoyens et les gouvernements sur les avantages de la prévention des risques à l'échelon urbain ;
- b. utiliser les budgets des autorités locales de manière judicieuse pour améliorer la résilience des infrastructures et prévenir les risques de catastrophe – autrement dit, prendre en compte la prévention des risques de catastrophe dans la planification et le développement urbains à l'échelon décisionnel ;
- c. inclure la prévention des risques de catastrophe dans des processus de planification du développement urbain participatif à l'échelon municipal pour protéger les infrastructures essentielles⁷.

8. La campagne souligne la nécessité d'établir des partenariats à long terme pour atteindre ces objectifs.

9. Les efforts du Congrès correspondant pleinement aux objectifs de la campagne, celui-ci invite les collectivités locales des Etats membres du Conseil de l'Europe :

a. à adhérer à la campagne de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) « Pour des villes résilientes » en s'engageant ainsi à élaborer et mettre en œuvre un processus d'adaptation locale et de contribuer à la campagne de la manière suivante :

i. en partageant les pratiques performantes avec d'autres villes, principalement en matière de gouvernance, d'aménagement durable du territoire, d'urbanisme et de politiques sociales et en reproduisant les pratiques performantes identifiées ailleurs;

ii. en développant des partenariats avec d'autres collectivités locales de leur pays, d'Europe ou de pays à plus faible revenu;

iii. en élaborant et en testant des projets innovants en partenariat avec différents acteurs, y compris des entreprises, créant ainsi des transferts de connaissances ;

iv. en menant des actions de mobilisation – directement ou par le biais des réseaux urbains - pour sensibiliser sur la prévention des risques de catastrophe ;

b. à adopter une approche intégrée des questions liées à la prévention des risques de catastrophe à l'adaptation au changement climatique et son atténuation (transport, communication, logement, espaces verts urbains approvisionnement en eau et en électricité, systèmes d'élimination des déchets, production alimentaire, etc.) ainsi qu'à d'autres questions non climatiques (par exemple, les effets démographiques). La vision d'une ville résiliente doit être transversale, prendre en compte la qualité de vie et être pleinement intégrée à des critères de développement durable ;

c. à développer ainsi leurs capacités en matière de renforcement de la résilience au changement climatique et aux catastrophes, de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique ;

d. à élaborer et à mettre en œuvre des programmes stratégiques et des plans d'action basés sur le système de la gestion intégrée (*Integrated Management System*) présenté dans l'exposé des motifs.

10. Par ailleurs, le Congrès :

a. encourage le partage des connaissances entre les autorités nationales des Etats membres du Conseil de l'Europe et leurs villes et la création de plates-formes de partage⁸. Grâce à la prise en compte des risques de catastrophe, de l'adaptation au changement climatique et du renforcement de la résilience, il convient de valoriser les connaissances traditionnelles et d'en exploiter les potentialités ;

⁷ SIPC/ONU « Making Cities Resilient – 'My city is getting ready' – World Disaster Reduction Campaign 2010-11: Frequently Asked Questions » (« Pour des villes résilientes – Ma ville se prépare » - Campagne mondiale 2010-2011 pour la prévention des catastrophes, Questions fréquentes). Accessible sur le site : www.unisdr.org

⁸ Telles que le système européen d'échange d'informations (qui sera lancé en mars 2012) et la plate-forme actuelle weADAPT : <http://weadapt.org/>

b. appelle de ses vœux l'élaboration d'un cadre de gouvernance global, équitable et à plusieurs niveaux (européen, national, régional, local) en matière de gestion des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience à l'échelle du continent dans lequel l'action des villes européennes doit s'inscrire.

11. Enfin, le Congrès

a. compte maintenir les liens mutuellement bénéfiques avec la campagne des Nations Unies et les initiatives du Conseil de l'Europe, en particulier celles de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) au niveau local et l'organisation d'une Conférence sur le changement climatique et les droits de l'homme, qui doit se tenir fin 2012 ;

b. salue l'initiative d'ICLEI – Gouvernements Locaux pour le Développement Durable – d'organiser des Congrès annuels de villes résilientes permettant le partage de connaissances et d'expérience, ainsi que l'élaboration d'une approche intégrée commune et charge sa Commission des questions d'actualité de poursuivre son partenariat avec cette Organisation.